

La 4G fixe des opérateurs mobiles

QU'EST-CE QUE LA 4G FIXE ?

La « 4G fixe » désigne l'utilisation d'un réseau mobile 4G par un opérateur mobile, pour fournir un service d'accès fixe à internet. Le réseau de l'opérateur fournit alors une connexion à la fois à ses clients mobiles et à ses clients abonnés à un service de 4G fixe. Cette solution se distingue du THD radio, qui utilise des fréquences et un réseau dédiés pour offrir un accès fixe à internet à très haut débit.

Un équipement (souvent un boîtier, désigné « box 4G ») est installé au domicile des utilisateurs, leur permettant de bénéficier d'un accès internet haut débit. Le débit obtenu varie en fonction de la distance du domicile à l'antenne, de la qualité de réception 4G à l'intérieur des bâtiments, ainsi que du nombre d'utilisateurs simultanés sur l'antenne (utilisateurs des services fixes et mobiles). Quand la situation du logement du client le nécessite, les opérateurs peuvent proposer la fourniture d'une antenne à installer à l'extérieur du logement afin d'améliorer la qualité de la réception et donc de la connexion.

Au 30 septembre 2019, quelques centaines de milliers d'utilisateurs finals, en croissance régulière, disposaient d'un abonnement à la 4G fixe souscrit auprès d'un des 4 opérateurs mobiles. Un client 4G fixe consomme en moyenne chaque mois de l'ordre de 140 Go soit 21 fois plus qu'un client « 4G mobile ».

LA 4G FIXE DANS LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES : DE NOUVELLES OBLIGATIONS DANS LE NEW DEAL MOBILE

Dans les zones où la 4G est présente, lorsque la densité de population est faible, les offres 4G fixe permettent d'équiper rapidement en haut débit de qualité correcte les foyers qui n'ont, à ce jour, pas accès à des offres d'accès fixe à internet satisfaisantes.

Dans le cadre du *New Deal* mobile, Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR ont des obligations en matière de fourniture de 4G fixe. Ainsi, les 4 opérateurs mobiles proposent tous désormais des offres en 4G fixe. Ils doivent rendre publiques les zones où ces offres sont disponibles.

De plus, le Gouvernement, après consultation de l'Arcep, des collectivités et opérateurs, a demandé par le biais d'arrêtés publiés en décembre 2019 :

- Aux 4 opérateurs mobiles d'ouvrir un service 4G fixe dans de nouvelles zones. Les opérateurs doivent y ouvrir leur service de 4G fixe d'ici fin avril 2020.
- À Orange et SFR, comme les autorisations d'utilisation de fréquences le prévoient, de déployer, sur des zones pré-identifiées, de nouveaux sites¹ afin d'apporter de la 4G fixe d'ici fin 2022.

Dans son avis sur ces 2 projets d'arrêtés, l'Autorité a notamment souligné l'enjeu de complémentarité entre les différentes technologies d'accès fixe à internet (filaire, boucle locale radio, très haut débit radio, 4G fixe) et de cohérence entre les initiatives des acteurs privés, des collectivités territoriales et du Gouvernement.

Par ailleurs, la 4G fixe est éligible au dispositif gouvernemental de Cohésion numérique des territoires², qui concerne les locaux qui ne disposeront pas d'un bon haut débit filaire d'ici fin 2020 : l'État subventionne à hauteur de 150 € le coût de l'équipement, de l'installation ou de la mise en service pour bénéficier de ces offres.

Aujourd'hui,
**quelques centaines
de milliers**
d'utilisateurs
de la 4G fixe

LA BOX 4G TRANSFORME LE SIGNAL MOBILE EN WI-FI POUR LES USAGES FIXES DE LA MAISON



1. 236 pour Orange, 172 pour SFR.

2. <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/cohesion-numerique-territoires-aide-linstallation-haut-debit>